

# POLLUTION ATMOSPHERIQUE : Procédures préfectorales activées

AUJOURD'HUI

Niveau d'alerte sur persistance prévu dans la région Hauts de France

DEMAIN

Niveau d'alerte sur persistance prévu dans la région Hauts de France

Avant-hier		Hier		Aujourd'hui		Demain	
29/06/2018		30/06/2018		01/07/2018		02/07/2018	
Polluants et seuils dépassés en µg/m³		Polluants et seuils dépassés en µg/m³		Zone(s) concernée(s) par le dépassement du seuil réglementaire		Polluants et seuils prévus en µg/m³	
Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone	Particules PM10	Ozone
Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire
				Nord	180	180	180
				Pas-de-Calais	180	180	180
				Somme	180	180	180
				Aisne	180	180	180
				Oise	180	180	180

**Légende**

En cas de risque de pollution atmosphérique important, un dispositif préfectoral comportant deux niveaux est mis en place :

- 1<sup>er</sup> niveau : information et recommandation** → des recommandations sanitaires et comportementales sont préconisées
- 2<sup>ème</sup> niveau : alerte** → en plus des recommandations sanitaires et comportementales du 1<sup>er</sup> niveau, des mesures obligatoires pour la réduction des émissions de polluants sont mises en place par les Préfets.

Le **niveau d'alerte sur persistance** est déclenché lorsque le niveau d'information et recommandations est prévu pour le jour même et le lendemain.

µg/m³ Microgramme par mètre cube d'air = un millionième de gramme

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

**L'Agence Régionale de la Santé recommande :**

**aux personnes sensibles** et vulnérables (femmes enceintes, nourrissons, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies respiratoires ou cardiovasculaires, asthmatiques) de :

- En cas d'épisode de pollution dû aux particules en suspension PM10, aux oxydes d'azote ou au dioxyde de soufre :

**Eviter leurs activités sportives et physiques intenses** en plein air, autant en plein air qu'à l'intérieur et **reporter les activités** qui demandent le plus d'effort

**Eviter leurs déplacements** sur les grands axes routiers et leurs abords en période de pointe pour être moins exposé

- En cas d'épisode de pollution dû à l'ozone :

**Eviter les activités physiques et sportives intenses en plein air, celles à l'intérieur peuvent être maintenues**

**Eviter les sorties durant l'après midi**

**Pour la population générale : Réduisez les activités physiques et sportives intenses**

**Dans tous les cas, en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès de votre médecin ou pharmacien.**

**Le Préfet (les Préfets) recommande(nt) :**

Par mesure de prévention, il est préférable dans le cadre de vos déplacements **d'utiliser les moyens de transport les moins polluants**, tels que la mobilité "active" (vélo, marche, ...), les transports en commun, le covoiturage ou à défaut de réduire votre vitesse de circulation.

Il est également recommandé de **maitriser vos consommations énergétiques**, liées au chauffage lors de l'utilisation de celui-ci, en modérant la température du logement et en limitant le chauffage d'appoint non performant, notamment au bois et au charbon.

**Les acteurs économiques** (industrie et agriculture) **sont également invités à réduire les émissions de polluants dans le cadre de leurs activités.**

Pour rappel, le **brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit et ce, toute l'année.**

**Le détail des mesures recommandées est disponible auprès des préfectures.**

## EXPLICATION DU PHENOMENE ET PREVISIONS POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

L'ozone se forme, à partir des polluants, émis par le trafic automobile et les activités industrielles sous l'action du soleil et des fortes températures.

Les départements du Nord, du Pas -de-Calais, de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise sont concernés par cet épisode de pollution.

Cet épisode de pollution s'explique par des températures élevées et un ensoleillement important depuis plusieurs jours, favorisant la formation d'ozone à partir d'autres polluants émis localement.

Au vu des conditions météorologiques (ensoleillement important, températures élevée et absence de vent) et des modèles de prévision de la qualité de l'air, les concentrations d'ozone continuent à augmenter.

Pour connaître les mesures engagées par les Préfets,  
consultez le site de votre Préfecture

Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée	Suivi du dispositif et mesures d'urgence	Effets de la pollution atmosphérique sur la santé
<a href="http://www.atmo-hdf.fr">www.atmo-hdf.fr</a> 06 76 41 28 61 (zones Nord- Pas-de-Calais) 06 87 76 73 81 (zones Aisne,Oise,Somme) <a href="#">S'abonner gratuitement aux alertes</a> <small>Chaque jour, notre prévision est disponible à partir de 12h00, après la validation et l'analyse des données. Les prévisions de la qualité de l'air sont susceptibles d'évoluer quotidiennement en lien avec le changement de situation et les</small>	<a href="http://www.prefectures-regions.gouv.fr">http://www.prefectures-regions.gouv.fr</a> 03 20 30 59 59 (préfecture Nord) 03 21 21 20 00 (préfecture Pas-de-Calais) 03 22 97 80 80 (préfecture Somme) 03 23 21 82 82 (préfecture Aisne) 03 44 06 12 34 (préfecture Oise)	<a href="https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/">https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/</a> 03 62 72 86 27

